Décret gouvernemental n° 2017-359 du 13 mars 2017, portant nomination de membres au conseil de l'instance nationale de lutte contre la corruption

Par décret gouvernemental n° 2017-359 du 13 mars 2017.

Mesdames et Messieurs dont les noms suivent, sont nommés membres au conseil de l'instance nationale de lutte contre la corruption :

- Monsieur Mohamed Trabelsi,
- Monsieur Ramzi Jalel,
- Monsieur Lotfi Habib,
- Madame Najet Souissi,
- Monsieur Khaled Arbi,
- Monsieur Mouldi Jendoubi,
- Monsieur Mohamed Nasser Jeljeli,
- Monsieur Abdelmajid Zar,
- Monsieur Aymen Zriba,
- Monsieur Ali Louati,
- Monsieur Zouhaier Hachemi,
- Monsieur Hamid Ben Aziza,
- Monsieur Mohamed Ayadi,
- Madame Najoua Bouassida,
- Monsieur Skander Sallami,
- Monsieur Lassaad Msahli,
- Monsieur Taoufik Chemmeri,
- Monsieur Mounir Graja,
- Monsieur Slaheddine Zahhaf,
- Madame Chaima Bouhlal,
- Madame Emna Jeblaoui,
- Monsieur Meftah Missaoui,
- Monsieur Farhat Toumi,
- Monsieur Abdelkarim Hizaoui,
- Monsieur Ridha Araouri,
- Madame Souad Belazzi,
- Monsieur Salim Hentati,
- Monsieur Khemais Arfaoui,
- Monsieur Amin Ghali,
- Monsieur Mohamed Habib Mekdad.

Est abrogé le décret n° 2013-2394 du 4 juin 2013, portant nomination des membres au conseil de l'instance nationale de lutte contre la corruption.

Tunis, le 13 mars 2017.